

## GROUPE DE TRAVAIL SUR PARIS AU MOYEN ÂGE

(20 janvier 2012)

Caroline Bourlet et Élisabeth Lalou, en préambule à leur exposé « Un clerc du roi et son livre de raison : Guillaume d'Ercuis » ont justifié le choix de leur sujet. Tout d'abord le genre « livre de raison » est une rareté au XIV<sup>e</sup> siècle et c'est donc l'occasion de présenter un type d'écrit qui n'a pas encore été vu. De plus si Guillaume d'Ercuis n'est pas originaire de Paris, il y réside depuis la fin du XIII<sup>e</sup> siècle ainsi que ses proches parents et ses amis.

Son livre de raison (conservé à la bibliothèque Sainte-Geneviève sous la cote ms. 2025 et publié en partie par J. Petit) et son chartier, ou du moins une partie (Arch. nat. S 1542<sup>A</sup> et <sup>B</sup>) permettent de suivre la fondation de sa chapelle, à Ercuis, son grand œuvre, et montrent, à cette occasion, que cet homme d'écriture recourt fréquemment aux juridictions gracieuses parisiennes, tout particulièrement l'Officialité et le Châtelet. Il est tentant d'y voir la marque de sa fonction officielle de clerc du roi.

Guillaume d'Ercuis est le fils de Guillaume le Charpentier. Il est né vers 1260 et meurt peu après le 13 juillet 1314, date de son testament. Il est originaire d'Ercuis (Oise, arr<sup>d</sup> de Senlis) et a été le précepteur de Philippe le Bel, comme il le dit dans son testament, et comme le précise un acte royal de janvier 1298. Il est allé en Aragon avec Philippe III et certaines sources le disent même aumônier et notaire du roi au début du règne de Philippe le Bel (il figure avec Jean Becquet sur un certain nombre d'actes qu'il a collationnés et signés, comme l'ordonnance de 1291). C'est incontestablement un familier du roi, mais on ne sait pas bien comment il est arrivé à la cour et quand il est devenu clerc du roi.

Il montre son attachement à la famille royale au moment de la fondation de la grande chapelle d'Ercuis en l'honneur de la Vierge, de saint Louis et des âmes de ses propres parents, du roi Philippe et de la reine Jeanne, de Philippe III et de la reine Isabelle d'Aragon.

Il possède trois maisons à Paris, l'une dans la censive de Saint-Benoît-le-Bétourné qui aboutit au cimetière Saint-Benoît, une autre rue du Cerf (achetée en 1301 à Jean de Bucy) et un hôtel, baillé à rente rue Sainte-Opportune, quartier habité par sa nièce Thiphaine et son premier mari.

Il est chanoine de Laon, de Senlis, de Noyon et de Reims ainsi qu'archidiacre de Thiérache, en l'église de Laon. Il possède beaucoup de biens qu'il a acquis, ou dont on lui a fait don, à Ercuis, Noisysur-Oise, Neuilly et Crouy-en-Thelle, Garges, Mello. Il s'est fait construire un maître manoir à Ercuis avec une chapelle en 1293 ; Puis, à partir de 1297, il a mis en chantier une Grande Chapelle, pour affirmer sa piété et sa notoriété. Ses gages s'élèvent à 800 l. par an..

Dans son testament, il a fait la liste de ses donations (il a donné tous ses biens à l'abbaye de Sainte-Geneviève et gratifié, par exemple le couvent Sainte-Catherine du Val des Écoliers), payé ses dettes, institué les chapelains de la chapelle d'Ercuis et désigné ses exécuteurs testamentaires, l'abbé de Royaumont, Robert de Mello, ... Il n'a pas oublié ses parents et ses amis. Tout ceci offre un éclairage sur ses réseaux. Dans son livre de raison, il nomme aussi ses filleuls.

### Les écrits de Guillaume d'Ercuis : pratique et gestion

Dans son testament, il fait allusion aux lettres patentes, chartes et documents, établis et authentifiés sous les sceaux du roi, du comte de Clermont, des seigneurs d'Ercuis et d'autres seigneurs conservés dans son propre « depositio » à Ercuis. Il a tenu à donner un dossier le plus complet et le plus incontestable possible d'actes fondant ses droits sur le prieuré d'Ercuis (cf Arch. nat. S 1542<sup>A</sup> et <sup>B</sup>).

Il a aussi laissé, c'est un rareté pour l'époque, un « livre » désigné aussi au XVII<sup>e</sup> siècle, comme « livre de biens » de Guillaume d'Ercuis (abbé Lebeuf) et identifié au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, comme un « livre de raison » qui appartient à la catégorie des écrits du for privé. Il est conservé à la bibliothèque de Sainte-Geneviève, ms. 2025 (il fait référence à un certain nombre d'actes contenu dans son chartier).

Le livre de raison fait son apparition au XIV<sup>e</sup> siècle (se reporter à la bibliographie jointe), mais reste une pratique rare, adoptée le plus souvent par des scribes habituels (marchand, juristes, notaires, ... : pour le début du XIV<sup>e</sup> s., on connaît, par exemple, aussi celui d'un bourgeois de Lyon). Ce type d'écrit connaît son apogée entre 1550 et 1650 et perdure jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle. Il est tenu par le chef de famille pour garder la mémoire de la famille (livre de mémoire) et souvent transmis au fils qui continue. Guillaume d'Ercuis est clerc, mais il a le projet de transmettre des biens, une chapelle surtout, non pas à sa famille, mais à l'abbaye de Sainte-Geneviève.

Description du livre : 280 x 190 mm, relié en parchemin, 79 feuillets de parchemin répartis en 12 cahiers de composition assez régulière (au milieu surtout) où l'on distingue trois mains principales (Joseph Petit en a livré une édition partielle : *De libro rationis Guillelmi de Erqueto*, Paris, 1900) : deux du temps de Guillaume d'Ercuis., une plus tardive, celle de Jean de Roquemont. Il est resté entre les mains des prieurs d'Ercuis au XIV<sup>e</sup> siècle qui y ont fait des additions. On peut aussi relever les marques de possesseurs des XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles.

Organisation : Joseph Petit n'a publié que la moitié environ du Livre de raison de Guillaume d'Ercuis car il s'intéressait aux réseaux sociaux du clerc du roi. Cependant un coup d'œil sur l'ensemble est éclairant (Caroline Bourlet en a donné le détail). Les parties dépenses et recettes se laissent bien identifier : fol 10 : « c'est la somme des cous, des rentes, des héritages et des terres gagnables contenues dans les registres de Maître Guillaume d'Erquez » ; fol 10-34v : bilan de ces dépenses par année et par thèmes (1284-1310). Mais des parties non comptables émaillent parfois le texte : modèles de lettres ou d'actes à l'usage de Guillaume d'Ercuis, privilèges pontificaux accordés aux serviteurs du roi, villes et abbayes du diocèse de Laon qui relèvent de l'archidiacre de Thiérache (fol. 35-36).

Qui a écrit ce document ? Un certain nombre de mentions attestent que ce n'est pas Guillaume d'Ercuis qui a écrit en personne (« j'ai fait pour Guillaume » ; « registre dudit Guillaume » ...), mais il a été le donneur d'ordre, comme en témoignent les allusions dans le livre à des actes écrits par lui-même. Il a conçu ce bilan dans les dernières années de sa vie, vers 1310, quand il prépare son testament. Les scripteurs sont plutôt des clercs à son service, comme Guérin du Buisson, par exemple.

Il y a aussi des références à des achats et à des embauches pour l'écriture de ce texte : dépenses de tabellion pour la lettre de beauvais en 1288, Jean de Montataire en 1290, Guérin Du Buisson, en 1304, qui a été notaires au Châtelet ou Guillaume Bidello pour écrire le testament. Les deux premiers, qui ont été à son service, ont été probablement des « écrivains » du livre de raison.

Y-a-t-il un lien entre le chartrier qui concerne le prieuré d'Ercuis et le livre de raison ? D'emblée, Caroline Bourlet qui a analysé finement les actes du chartrier conservés aux Arch. nat. S 1542<sup>A</sup> et <sup>B</sup>, répond oui. Comment expliquer autrement que les scribes qui ont rédigé dix à vingt ans après les faits le livre de raison indiquent très précisément les dates des donations, ventes, achats fait pas Guillaume d'Ercuis dans les années 90 du XIII<sup>e</sup> siècle (mais en les traduisant en français lorsqu'elles sont en latin). Elle note aussi que la date des quelques actes antérieurs à 1290, dont les actes ne sont pas dans le chartrier, est indiquée de manière beaucoup plus vague (seule l'année est donnée). Elle a pu identifier quatre-vingt-dix documents datés de Guillaume d'Ercuis (1290-1294 : 27 actes ; 1295-1299 : 13 actes ; 1300-1304 : 39 actes dont 24 pour la seule année 1303 ; après 1305 : 6 dont un vidimus du testament de 1314.

Ces actes sont divers et émanent d'une multiplicité de personnes : du roi (6), de Robert de Clermont(4), du prévôt de Paris (35, et c'est le notaire Guérin de Montfort qui en a rédigé la plus grande partie, soit 24), des officiels de Paris, de Beauvais, de Senlis, des prieurs et abbés divers, du bailli de Clermont, du maire d'Asnières, de seigneurs particuliers à Ercuis, à Garges, à Noisy. Il multiplie les actes : donations, confirmation d'actes qui témoignent de sa familiarité avec le droit et l'écrit de la pratique. Il a voulu rassembler un dossier le plus complet possible pour fonder les droits de sa Grande Chapelle d'Ercuis.

Beaucoup d'actes sont en langue vernaculaire, essentiellement en français (un seul est en picard).

Guillaume d'Ercuis peut être considéré comme un professionnel de l'écrit ; il en fait usage pour la bonne cause : l'assise et la confirmation de ses droits et de ses donations autour d'Ercuis, ainsi que pour la constitution d'un réseau de fidèles. Il a l'art de se rendre indispensable, notamment en rédigeant un livre de raison ou livre de mémoire qu'il transmet, à défaut de fils qui poursuive son livre, à la famille spirituelle qu'il a choisie et qui gardera la mémoire de ce donateur, l'abbaye St-Geneviève.

\*

\* \*

#### BIBLIOGRAPHIE SUR GUILLAUME D'ERCUIS ET LES LIVRES DE RAISON

Henri CONSTANT D'YANVILLE, « Guillaume d'Ercuis, précepteur de Philippe-le-Bel, son testament, sa famille », *Mémoires, de Société Académique d'Archéologie, Sciences et Arts du Département de l'Oise*, 1862, p.531-563

Publication du testament. L'auteur a vu le chartrier mais n'a pas eu connaissance du livre de raison.

Léopold DELISLE, « Guillaume d'Ercuis précepteur de Philippe le Bel », *Histoire littéraire des la France*, t. XXII, Paris, 1898, p. 154-171

L'auteur a connaissance de l'ensemble du dossier et notamment des travaux de Joseph Petit sur le livre de raison, bien qu'ils n'aient pas encore été publiés

Joseph PETIT, *De libro rationis Guillelmi de Erqueto*, Paris, 1900 (Longue introduction en latin et édition partielle du livre de raison)

#### ÉLÉMENTS DE BIBLIOGRAPHIE SUR LES LIVRES DE RAISON EN GENERAL

##### Sur le temps long

Nicole LEMAITRE, Les « livres de raison en France (fin XIII<sup>e</sup> -XIX<sup>e</sup> siècles) », *Testo & Senso. Bolletino della ricerca sui*

*libri di famiglia*, n. 7, 2006, p. 1-18

[http://testoesensoold.uniroma2.it/assets/download/press/numero7/libridifamiglia/Les livres de raison.pdf](http://testoesensoold.uniroma2.it/assets/download/press/numero7/libridifamiglia/Les_livres_de_raison.pdf) (consulté le 19 janvier 2012)

Sylvie MOUYSSET, « De Père en fils : livre de raison et transmission de la mémoire familiale (France du Sud, XVe-XVIIIe siècles) », dans Nicole LEMAITRE (sous la dir. de), *Religion et politique dans les sociétés du Midi*, actes du 126e congrès national des sociétés historiques et scientifiques, Toulouse, 2001, Paris, Éditions du CTHS, 2003, p. 139-152.

*Écritures de familles, écritures de soi (France-Italie, XVIe-XIXe siècles)*, Michel CASSAN (dir.), Limoges, Pulim, 2011

*Entre mémoire et histoire : écriture ordinaire et émergence de l'individu*, 134<sup>e</sup> Congrès national des sociétés historiques et scientifiques, Bordeaux, 2009, sous la direction de Nicole LEMAITRE et Sylvie MOUYSSET, Éditions du CTHS, 2011. Collection : Actes des congrès nationaux des sociétés historiques et scientifiques (édition électronique).

#### Sur le Moyen Âge

Georges GUIGUE, *Le livre de Raison d'un Bourgeois de Lyon au XIVe siècle*. Texte en langue vulgaire (1316 - 1342, Lyon, Meton-éd., 1882

<http://liberhoulardi.org/images/stories/pdf/08%20livre%20de%20raison%20dun%20bourgeois%20de%20lyon%20au%20xiv%20sicle%201316-1342.pdf> (consulté le 19/01/2012)

Christiane KLAPISCH-ZUBER, « L'invention du passé familial à Florence (XIVe-XVe siècles) », dans *Temps, mémoire, tradition au Moyen Âge*, actes du XIIIe congrès de la SHMESP, Aix-en-Provence, Publications de l'Université, 1983, p. 95-118.

Christiane KLAPISCH-ZUBER, *La maison et le nom. Stratégies et rituels dans l'Italie de la Renaissance*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1990.

Jean TRICARD, *Renaissance d'un «pauvre pays»*. *Études sur le Limousin du XIVe au XVIe siècle*, Tours, CESC, 1998.

Recueil d'articles en trois parties dont une entièrement consacrée aux livres de raison limousins.

Jean TRICARD, « Les livres de raison français au miroir des livres de famille italiens : pour relancer une enquête », *Revue historique*, Paris, vol. 307, n°4, 2002, p. 993-1011

Article repris dans le livre suivant :

Jean TRICARD, *Livres de raison, chroniques, terriers: les passions d'un médiéviste*, PULIM, Limoges, 2007.

Recueil d'articles plus récents qui fait encore la part belle aux livres de raison.

Voir aussi le site de l'École des chartes